

un bactériologiste, et il n'était pas facile de trouver un tel spécialiste. Des changements ont eu lieu. Un fonctionnaire partit pour la guerre, et je ne pense pas faire erreur en déclarant qu'un des fonctionnaires qui a rempli cet emploi depuis n'est aucunement conservateur. Cependant, je ne perdrai pas de vue la plainte faite par l'honorable député, et, bien que ses accusations ne me paraissent pas fondées, je me ferai un devoir de me renseigner parfaitement à leur égard.

M. CARVELL: Est-ce ce crédit qui est affecté au louage d'un remorqueur quelconque—j'oublie le nom,—qu'on utilise dans le port de Saint-Léon?

L'hon. M. BURRELL: Oui.

M. CARVELL: Je croyais avoir, ici, les documents qui contiennent ces détails, mais ma mémoire est excellente et je puis exposer au ministre les faits d'une façon assez précise. Le remorqueur appartient à un nommé Etkin. Malheureusement Etkin n'était pas—et je conjecture, n'est pas encore,—du parti politique au pouvoir. Il va sans dire qu'il ne pourrait louer son remorqueur au département. Il l'a donc loué à un M. McNeill et si mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) était présent, il pourrait nous dire exactement qui est ce M. McNeill. C'est l'un des principaux membres du comité qui distribue les faveurs ministérielles du parti conservateur, à Saint-Jean. Je crois qu'il paie à Etkin \$500 par mois, pour le remorqueur en question. Il le sous-loue au ministre en raison de \$900, et cela dure depuis des années. Ces faits sont bien connus des citoyens de Saint-Jean. On se plaint de ce que M. McNeill escamote ainsi \$400 par mois, durant cinq ou sept mois de l'année. Je donne les noms et je cite les chiffres, parce qu'ils sont de notoriété publique à Saint-Jean.

Ces faits sont également connus du ministre; mais cela ne change rien à l'affaire. Nous espérons qu'un jour viendra bientôt où nous mettrons fin à ces marchés scandaleux, mais, en attendant, nous aimerions au moins, à savoir combien de temps encore nous devons endurer ce régime. Le temps viendra bientôt de renouveler le marché, car les travaux commencent à l'automne et se continuent tout l'hiver. Le vol ne représente que \$2,000 par année, mais ce n'en est pas moins une rapine manifeste et connue de tout le monde.

M. MACDONALD: Par toute la province.

L'hon. M. BURRELL: Si j'avais su que cette question viendrait sur le tapis, je me serais documenté.

M. CARVELL: Il s'agit du "Lilly M".

L'hon. M. BURRELL: Je le crois.

Un hon. DEPUTE: Non, du "Minnie M".

L'hon. M. BURRELL: Non, pas le "Minnie M", mais le "Lilly M". Le sous-ministre et le docteur Montizambert se sont occupés de la question et nous en sommes venus à la conclusion que c'était un arrangement équitable et pratique.

M. CARVELL: Pour McNeill.

L'hon. M. BURRELL: Non, pour le Gouvernement. Un fonctionnaire responsable du Gouvernement m'a conseillé dans cette affaire. Je ne puis engager en débat, parce que je ne me rappelle pas les détails, mais je sais que j'ai eu raison d'arrêter la convention, car, autrement, je n'en aurais rien fait.

M. CARVELL: Je suis certain que les faits sont tels que je les rapporte; je puis me tromper de quelques dollars, en plus ou en moins. Je sais qu'une somme de \$400 par mois est escamotée par un membre du comité qui distribue les faveurs du parti conservateur, dans cette affaire de remorqueur, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire du tout de louer ce navire, vu qu'il est presque continuellement attaché au quai. Le ministre pourrait faire exécuter tout ce travail par d'autres personnes de l'endroit pour \$500 par année. C'est simplement un vol manifeste; et rien autre chose.

L'hon. M. BURRELL: Je crois que l'honorable député fait erreur.

M. CARVELL: Non, je ne me trompe pas.

L'hon. M. BURRELL: S'il n'y avait pas, à cet endroit, de bateau en bon ordre et au service du Gouvernement, nous pourrions nous trouver dans de grands embarras.

M. CARVELL: Ce navire se rend de temps à autre, à l'île à la Perdrix. Je ne doute pas de la sincérité de mon honorable ami, car ces mesieurs de Saint-Jean sont très habiles et ils peuvent inventer une histoire plausible aussi bien que n'importe qui au Canada, et c'est sans doute ce qu'ils ont fait. Mais c'est tout simplement un vol.

Application de la loi relative à la santé des ouvriers dans les travaux publics, \$12,000.

M. CARVELL: Une partie de ce crédit est-elle affectée à l'hôpital en voie de construction sur le terrain du Parlement, près des nouveaux édifices?

L'hon. M. BURRELL: Non.